

vu et lu et approuvé

Le 17 novembre 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ, Éric GIROUX, Stephan OLCZAK et Mmes Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

Absents excusés : M. Thierry MENNETRIER qui a donné pouvoir à M. Stephan OLCZAK, Mme Véronique CHARLOT qui a donné pouvoir à M. Éric GIROUX et M. Serge MAITRE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 13.

Le quorum étant établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

vu et lu et approuvé

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 13 octobre 2025
- Délibération : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
- Délibération : MBA - Convention mise à disposition de service relative à l'entretien des aménagements cyclables communautaires
- MBA - Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2024 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et/ou non collectif)
- MBA - Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Questions diverses

vu et lu et approuvé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : Demande exceptionnelle de subvention, faite par le comité de fleurissement
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, cet ajout à l'ordre du jour.

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2025

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 40-25 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique, à temps non complet, en raison du départ en retraite d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade de d'adjoint technique, à temps non complet soit 22,14/35^{ème}, pour exercer les fonctions de surveillance de la garderie du matin, à l'école, et de cantinière au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE :

- de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions indiquées ci-dessus, à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2026.

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget 2026 de la Commune, les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N° 41-25 : MBA - CONVENTION MISE À DISPOSITION DE SERVICE RELATIVE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de service relative à l'entretien des aménagements cyclables communautaires, ayant pour objet de préciser les modalités de la mise à disposition des services de la commune, utiles à l'entretien des aménagements cyclables d'intérêt communautaire.

La présente convention entre en vigueur à compter du 01-01-2025, pour une durée de 4 ans, avec renouvellement tacite.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de cette convention.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention de mise à disposition de service relative à l'entretien des aménagements cyclables communautaires,

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la MBA.

DÉLIBÉRATION N° 42-25 : DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION, FAITE PAR LE COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une demande exceptionnelle de subvention, faite par le comité de fleurissement de CHEVAGNY, afin de participer au financement de la boîte à livres installée dans le bourg du village.

Considérant le coût restant à charge de ce projet au comité de fleurissement, le Conseil Municipal admet le bien-fondé de la demande.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle, à hauteur de 350,77 €, au comité de fleurissement de CHEVAGNY.

DIT que cette dépense sera à inscrire sur le budget 2025 de la Commune.

MBA - RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) 2024 DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF ET/OU NON COLLECTIF)

- M. PERRAUD présente au conseil municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public 2024 rédigé par Mâconnais Beaujolais Agglomération, concernant l'eau potable.

La commune compte 285 abonnés au service d'eau potable 2024.

La consommation moyenne par abonné est de 95,73 m³ au 31-12-24 (99,66 m³/abonné au 31-12-23).

Le prix TTC au m³ pour une consommation de 120 m³ est de 2,807 € au 01-01-24 et de 3,021 € au 01-01-25.

- M. le Maire présente au conseil municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public 2024 rédigé par Mâconnais Beaujolais Agglomération, concernant l'assainissement collectif et non collectif. La commune compte 259 abonnés au service d'assainissement collectif 2024. Les volumes facturés en 2024 s'élèvent à 33 084 m³, soit une baisse de 2,33% par rapport à 2023. Le réseau de collecte comprend 6,9 km de réseau séparatif et 1,9 km de réseau unitaire. La commune dispose de trois stations de traitement des eaux usées (lagunages naturels).

Le prix TTC au m³ pour une consommation de 120 m³ est de 2,355 € en 2024 et de 2,354 € en 2025.

Tous ces documents ont été envoyés par mail à tous les conseillers avec la convocation.
Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

MBA - RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public 2024 rédigé par Mâconnais Beaujolais Agglomération, concernant les déchets.

En 2024, un site communal de compostage partagé a été installé vers l'école de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, permettant aux habitants de composter leurs biodéchets. Une initiation au compostage a été organisée pour les habitants, dans le cadre de l'événement « Tous au compost ! ».

La commune a participé à la collecte de sapins de Noël pour produire du broyat. Les sapins ont été acheminés à la déchèterie de MÂCON.

Ce document a été envoyé par mail à tous les conseillers avec la convocation.
Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux

M. ANDRÉ M. fait un retour sur les travaux :

- Éclairage Public : suite à l'étude réalisée par le SYDESL, la société SMEE procède actuellement à l'extension souterraine du réseau d'éclairage public sur la partie basse du Chemin de Montagny. Deux candélabres seront installés sur ce secteur.

- Agrandissement du cimetière situé « Route de Verzé » : l'entreprise ZIEGER a commencé les travaux de terrassement la semaine dernière. Les travaux de reprofilage du terrain ainsi que la création des allées en enrobé sont prévus pour une durée d'une quinzaine de jours en fonction des conditions météorologiques.

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en séparatif du réseau assainissement exécutés par Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), sont terminés. L'entreprise POTAINE a réalisé une réfection provisoire en bicouche sur la Rue du Château, en attendant la réfection définitive de la chaussée prévue en 2026.

La dernière réunion de chantier se déroulera le 18-11 prochain.

Le début des travaux de réfection définitive et d'aménagement de la Rue du Lavoir est prévu semaine 50. Ces travaux co-financés par MBA et la commune, seront réalisés par l'entreprise ZIEGER.

Infos

- Mme MARTIN DELGADO fait un retour sur le repas des Sages offert aux habitants de plus de 70 ans, qui s'est tenu le dimanche 16-11, à la salle des fêtes : très beau succès cette année encore de cette manifestation dont le thème était « les années 30 ».

74 convives ont participé au repas dansant qui s'est déroulé dans une excellente ambiance.

- Mmes MARTIN DELGADO et PICOD font un retour sur l'organisation de la fêtes des illuminations du village qui aura lieu le 05-12. Un défilé aux lampions partira de l'école à 17 h 30 pour une déambulation dans les rues du village, avec une arrivée prévue vers 18 h 30 à l'église, pour l'illumination du sapin de Noël.

Un marché de Noël se tiendra dans l'église et la salle du four à Pain dès 18 h. Une buvette avec petite restauration (soupe, gaufres...) dont les bénéfices seront intégralement reversés au Téléthon, sera installée sur la place de l'église.

Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres.

M. le Maire informe le conseil municipal de :

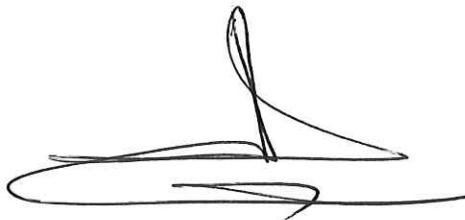
- l'installation du sapin de Noël de l'église, le 28-11,
- la mise en place des guirlandes de Noël avec la nacelle et la décoration du sapin, le 02-12,
- l'installation des décorations de Noël dans les massifs publics par le comité de fleurissement le 03-12.

- Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera à la salle des fêtes, le samedi 10-01-2026, à 18 heures.

La prochaine réunion est prévue le lundi 15 décembre 2025, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 décembre 2025.

Le Maire,
Philippe COMMERCON



La secrétaire de séance,
Muriel DERRUAZ

